



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-47907>

Département(s) de publication : **93**

Annonce n° **24-47907**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Etablissement Français du Sang

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Santé

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Prestations de conseil et de représentation juridique pour l'Etablissement Français du Sang.

**Description** : Le présent marché a pour objet des prestations de conseil et de représentation juridique pour l'Etablissement Français du Sang.

**Identifiant de la procédure** : b1bbfd66-4052-41a1-babd-3f3fdbf22178

**Identifiant interne** : EFS\_SC2968

**Type de procédure** : Ouverte

**Principales caractéristiques de la procédure** : La consultation est engagée sous la forme d'une procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 2°, R.2123-1 3°, R.2123-2, R.2123-4 et R.2123-7 du code de la commande publique.

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 79111000 Services de conseil juridique

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )** : 79112000 Services de représentation légale

##### 2.1.3 Valeur

**Valeur estimée hors TVA** : 286,000 EUR

**Valeur maximale de l'accord-cadre** : 465,000 EUR

#### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

#### 2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : Les autres motifs d'exclusion figurent à l'article L2141-1 à L2141-14 du Code de la commande publique. Les documents à fournir sont indiqués dans le règlement de la consultation.

## Section 5 - Lot

### 5.1 Lot : LOT-0004

**Titre :** Services juridiques de consultation en droit privé des affaires

**Description :** Services juridiques de consultation en droit privé des affaires. La présente consultation a pour objet des prestations de conseil et de représentation juridique pour l'Etablissement Français du Sang.

**Identifiant interne :** Lot 4

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 79111000 Services de conseil juridique

**Options :**

**Description des options :** Le marché public prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de douze (12) mois. A l'issue de la première période, le marché public est reconductible trois (3) fois par période de douze (12) mois, selon les dispositions prévues au Cahier des Clauses Particulières (CCP).

#### 5.1.4 Renouvellement

**L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici :** Le marché public pourra faire l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de prestations similaires en application et dans les conditions de l'article R.2122-7 du code de la commande publique.

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 100,000 EUR

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Informations complémentaires :** Lieu d'exécution : France métropolitaine. Le marché public issu de la présente consultation constitue un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande, conformément à l'article L.2125-1 1° ainsi qu'aux articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique. L'accord-cadre est

mono-attributaire et est conclu avec un montant maximum sur toute la durée du marché comme suit : Lot 4\_Services juridiques de consultation en droit privé des affaires : 100 000 euros.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Autre

**Description :** L'attestation sur l'honneur relative "aux sanctions russes". - Le formulaire type DC1, dûment rempli. Le cas échéant, en cas de groupement, il sera fourni un DC1 unique pour tous les membres dudit groupement. - Le formulaire DC2, dûment rempli. - Si le candidat est en redressement judiciaire, il devra fournir la copie du ou des jugements l'autorisant à poursuivre son activité ou devra prouver par tout moyen qu'il bénéficie d'un plan de redressement.

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** - Une déclaration indiquant l'effectif moyen annuel pour la dernière année ; - une présentation d'une liste des références de services juridiques (consultation et/ou représentation légale) (hors EFS) effectués au cours des trois dernières années le montant et la date de réalisation. Ces prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Chaque référence sera détaillée de manière à permettre à l'EFS d'en comprendre la similitude avec ses attentes : volumes, secteur d'activité, nature des prestations assurées, durée, etc. La date de prise d'effet sera précisée. Les coordonnées des personnes à contacter au titre des références peuvent être indiquées (nom, fonction, téléphone). S'agissant de prestations de services juridiques, les avocats sont astreints au secret professionnel prévu à l'article 66-5 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques. En conséquence, les avocats peuvent toujours remettre des références après avoir supprimé les mentions nominatives. Ils doivent prendre les précautions nécessaires afin que l'identification, directe ou indirecte, de leurs clients, ne soit pas possible. Les avocats peuvent également présenter des références nominatives, à condition d'avoir obtenu de leurs clients, leur accord préalable et exprès. - Les certificats de qualifications professionnelles, tels que les certificats de spécialisation délivrés par le Conseil national des barreaux. L'EFS précise toutefois que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

**Critère :**

**Type :** Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Description :** Concernant l'aptitude à exercer l'activité professionnelle :  
L'inscription au barreau des avocats

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Description** : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global du candidat et le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du présent marché, sur les trois derniers exercices disponibles/ pour la dernière année, en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent.

**Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :**

**L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations**

**5.1.10 Critères d'attribution**

**Critère :**

**Type** : Prix

**Description** : Prix des prestations Ce critère est apprécié au regard des prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires.

Pondération (points, valeur exacte) : 35

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Description** : Composition de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations avec description des profils (avocats, juristes, documentalistes, secrétariat, etc.), de leur formation et de leur expérience. Ce critère est apprécié sur la base du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre.

Pondération (points, valeur exacte) : 50

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Description** : Description des méthodes de travail proposées par le candidat pour répondre spécifiquement au besoin (modalités de prise en charge d'un dossier, traitement d'une demande en urgence, format des notes remises avec synthèse du problème juridique, etc.) Ce critère est apprécié sur la base du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre.

Pondération (points, valeur exacte) : 10

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Description** : Délais maximums de réalisation des services juridiques attendus dans le cadre du marché. Ce critère est apprécié sur la base du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre.

Pondération (points, valeur exacte) : 5

**5.1.11 Documents de marché**

**Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :**  
français

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>,

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 24/05/2024 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 6 MONTH

**Conditions du marché :**

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Informations relatives aux délais de recours :** Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer : - un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif compétent, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre, conformément aux dispositions des articles L.551-1 à -12 du code de justice administrative. - Référé contractuel : 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au JOUE ou pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, à compter de la notification de la conclusion du contrat (articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA) - personnes qui ont un intérêt de conclure le contrat et susceptibles d'être lésés par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence. - Recours en contestation de la validité du contrat : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Pour les marchés passés en procédure formalisée, la publication d'un avis d'attribution au JOUE suffit à déclencher ce délai - concerne les tiers et concurrents évincés par la conclusion du contrat. - Recours en excès de pouvoir et/ou indemnitaire contre les décisions faisant grief dans les deux mois à compter de leur publication ou notification à des tiers. A titre accessoire, un recours au fond, un référé suspension peut être formé , dans les conditions prévues à l'article L.521-1 du CJA.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Tribunal Administratif de Montreuil

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Montreuil

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Etablissement Français du Sang

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Etablissement Français du Sang

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal Administratif de Montreuil

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Etablissement Français du Sang

**Organisation qui traite les offres :** Etablissement Français du Sang

## 5.1 Lot : LOT-0003

**Titre :** Services juridiques de consultation et de représentation légale en droit public (dont le droit de la fonction publique et le droit de la commande publique)

**Description :** Services juridiques de consultation et de représentation légale en droit public (dont le droit de la fonction publique et le droit de la commande publique). La présente consultation a pour objet des prestations de conseil et de représentation juridique pour l'Etablissement Français du Sang.

**Identifiant interne :** Lot 3

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 79112000 Services de représentation légale

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 79111000 Services de conseil juridique

**Options :**

**Description des options :** Le marché public prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de douze (12) mois. A l'issue de la première période, le marché public est reconductible trois (3) fois par période de douze (12) mois, selon les dispositions prévues au Cahier des Clauses Particulières (CCP).

### 5.1.4 Renouvellement

**L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici :** Le marché public pourra faire l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de prestations similaires en application et dans les conditions de l'article R.2122-7 du code de la commande publique.

### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 100,000 EUR

### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Informations complémentaires :** Lieu d'exécution : France métropolitaine. Le marché public issu de la présente consultation constitue un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande, conformément à l'article L.2125-1 1° ainsi qu'aux articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique. L'accord-cadre est mono-attributaire et est conclu avec un montant maximum sur toute la durée du marché comme suit : Lot 3\_Services juridiques de consultation et de représentation légale en droit public (dont le droit de la fonction publique et le droit de la commande publique): 50 000 euros.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Description :** Une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global du candidat et le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du présent marché, sur les trois derniers exercices disponibles/ pour la dernière année, en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent.

**Critère :**

**Type :** Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Description :** Concernant l'aptitude à exercer l'activité professionnelle :  
L'inscription au barreau des avocats

**Critère :**

**Type :** Autre

**Description :** L'attestation sur l'honneur relative "aux sanctions russes". - Le formulaire type DC1, dûment rempli. Le cas échéant, en cas de groupement, il sera fourni un DC1 unique pour tous les membres dudit groupement. - Le formulaire DC2, dûment rempli. - Si le candidat est en redressement judiciaire, il devra fournir la copie du ou des jugements l'autorisant à poursuivre son activité ou devra prouver par tout moyen qu'il bénéficie d'un plan de redressement.

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** - Une déclaration indiquant l'effectif moyen annuel pour la dernière année ; - une présentation d'une liste des références de services juridiques (consultation et/ou représentation légale) (hors EFS) effectués au cours des trois dernières années le montant et la date de réalisation. Ces prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Chaque référence sera détaillée de manière à permettre à l'EFS d'en comprendre la similitude avec ses attentes : volumes, secteur d'activité, nature des prestations assurées, durée, etc. La date de prise d'effet sera précisée. Les coordonnées des personnes à contacter au titre des références peuvent être indiquées (nom, fonction, téléphone). S'agissant de prestations de services juridiques, les avocats sont astreints au secret professionnel prévu à l'article 66-5 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971

portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques. En conséquence, les avocats peuvent toujours remettre des références après avoir supprimé les mentions nominatives. Ils doivent prendre les précautions nécessaires afin que l'identification, directe ou indirecte, de leurs clients, ne soit pas possible. Les avocats peuvent également présenter des références nominatives, à condition d'avoir obtenu de leurs clients, leur accord préalable et exprès. - Les certificats de qualifications professionnelles, tels que les certificats de spécialisation délivrés par le Conseil national des barreaux. L'EFS précise toutefois que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

#### **Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :**

**L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations**

##### **5.1.10 Critères d'attribution**

###### **Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Composition de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations avec description des profils (avocats, juristes, documentalistes, secrétariat, etc.), de leur formation et de leur expérience. Ce critère est apprécié sur la base du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre.

Pondération (points, valeur exacte) : 50

###### **Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Description des méthodes de travail proposées par le candidat pour répondre spécifiquement au besoin (modalités de prise en charge d'un dossier, traitement d'une demande en urgence, format des notes remises avec synthèse du problème juridique, etc.) Ce critère est apprécié sur la base du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre.

Pondération (points, valeur exacte) : 10

###### **Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Prix des prestations Ce critère est apprécié au regard des prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires.

Pondération (points, valeur exacte) : 35

###### **Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Délais maximums de réalisation des services juridiques attendus dans le cadre du marché. Ce critère est apprécié sur la base du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre.

Pondération (points, valeur exacte) : 5

#### 5.1.11 Documents de marché

**Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :**  
français

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>,

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 24/05/2024 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 6 MONTH

**Conditions du marché :**

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Informations relatives aux délais de recours :** Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer : - un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif compétent, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre, conformément aux dispositions des articles L.551-1 à -12 du code de justice administrative. - Référé contractuel : 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au JOUE ou pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, à compter de la notification de la conclusion du contrat (articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA) - personnes qui ont un intérêt de conclure le contrat et susceptibles d'être lésés par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence. - Recours en contestation de la validité du contrat : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Pour les marchés passés en procédure formalisée, la publication d'un avis d'attribution au JOUE suffit à déclencher ce délai - concerne les tiers et concurrents évincés par la conclusion du contrat. - Recours en excès de pouvoir et/ou indemnitaire contre les décisions faisant grief dans les deux mois à compter de leur publication ou notification à des tiers. A titre accessoire, un recours au fond, un référé suspension peut être formé, dans les conditions prévues à l'article L.521-1 du CJA.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation** : Tribunal Administratif de Montreuil

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal Administratif de Montreuil

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché** : Etablissement Français du Sang

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché** : Etablissement Français du Sang

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours** : Tribunal Administratif de Montreuil

**Organisation qui reçoit les demandes de participation** : Etablissement Français du Sang

**Organisation qui traite les offres** : Etablissement Français du Sang

#### 5.1 Lot : LOT-0001

**Titre** : Services juridiques de consultation en droit de la santé

**Description** : Services juridiques de consultation en droit de la santé. La présente consultation a pour objet des prestations de conseil et de représentation juridique pour l'Etablissement Français du Sang.

**Identifiant interne** : Lot 1

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 79111000 Services de conseil juridique

**Options** :

**Description des options** : Le marché public prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de douze (12) mois. A l'issue de la première période, le marché public est reconductible trois (3) fois par période de douze (12) mois, selon les dispositions prévues au Cahier des Clauses Particulières (CCP).

##### 5.1.4 Renouvellement

**L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici** : Le marché public pourra faire l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de prestations similaires en application et dans les conditions de l'article R.2122-7 du code de la commande publique.

##### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre** : 60,000 EUR

##### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Informations complémentaires :** Lieu d'exécution : France métropolitaine. Le marché public issu de la présente consultation constitue un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande, conformément à l'article L.2125-1 1° ainsi qu'aux articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique. L'accord-cadre est mono-attributaire et est conclu avec un montant maximum sur toute la durée du marché comme suit : Lot 1\_Services juridiques de consultation en droit de la santé : 60 000 euros.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** - Une déclaration indiquant l'effectif moyen annuel pour la dernière année ; - une présentation d'une liste des références de services juridiques (consultation et/ou représentation légale) (hors EFS) effectués au cours des trois dernières années le montant et la date de réalisation. Ces prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Chaque référence sera détaillée de manière à permettre à l'EFS d'en comprendre la similitude avec ses attentes : volumes, secteur d'activité, nature des prestations assurées, durée, etc. La date de prise d'effet sera précisée. Les coordonnées des personnes à contacter au titre des références peuvent être indiquées (nom, fonction, téléphone). S'agissant de prestations de services juridiques, les avocats sont astreints au secret professionnel prévu à l'article 66-5 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques. En conséquence, les avocats peuvent toujours remettre des références après avoir supprimé les mentions nominatives. Ils doivent prendre les précautions nécessaires afin que l'identification, directe ou indirecte, de leurs clients, ne soit pas possible. Les avocats peuvent également présenter des références nominatives, à condition d'avoir obtenu de leurs clients, leur accord préalable et exprès. - Les certificats de qualifications professionnelles, tels que les certificats de spécialisation délivrés par le Conseil national des barreaux. L'EFS précise toutefois que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

**Critère :**

**Type :** Autre

**Description :** L'attestation sur l'honneur relative "aux sanctions russes". - Le formulaire type DC1, dûment rempli. Le cas échéant, en cas de groupement, il sera fourni un DC1 unique pour tous les membres dudit groupement. - Le formulaire DC2, dûment rempli. - Si le candidat est en redressement judiciaire, il devra fournir la copie du ou des jugements l'autorisant à poursuivre son activité ou devra prouver par tout moyen qu'il bénéficie d'un plan de redressement.

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Description :** Une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global du candidat et le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du présent marché, sur les trois derniers exercices disponibles/ pour la dernière année, en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début

d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent.

**Critère :**

**Type :** Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Description :** Concernant l'aptitude à exercer l'activité professionnelle :  
L'inscription au barreau des avocats

**Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :**

**L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations**

**5.1.10 Critères d'attribution**

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Description des méthodes de travail proposées par le candidat pour répondre spécifiquement au besoin (modalités de prise en charge d'un dossier, traitement d'une demande en urgence, format des notes remises avec synthèse du problème juridique, etc.) Ce critère est apprécié sur la base du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre.

Pondération (points, valeur exacte) : 10

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Prix des prestations Ce critère est apprécié au regard des prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires.

Pondération (points, valeur exacte) : 35

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Composition de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations avec description des profils (avocats, juristes, documentalistes, secrétariat, etc.), de leur formation et de leur expérience. Ce critère est apprécié sur la base du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre.

Pondération (points, valeur exacte) : 50

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Délais maximums de réalisation des services juridiques attendus dans le cadre du marché. Ce critère est apprécié sur la base du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre.

Pondération (points, valeur exacte) : 5

#### 5.1.11 Documents de marché

**Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :**  
français

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>,

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 24/05/2024 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 6 MONTH

**Conditions du marché :**

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Informations relatives aux délais de recours :** Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer : - un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif compétent, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre, conformément aux dispositions des articles L.551-1 à -12 du code de justice administrative. - Référé contractuel : 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au JOUE ou pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, à compter de la notification de la conclusion du contrat (articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA) - personnes qui ont un intérêt de conclure le contrat et susceptibles d'être lésés par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence. - Recours en contestation de la validité du contrat : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Pour les marchés passés en procédure formalisée, la publication d'un avis d'attribution au JOUE suffit à déclencher ce délai - concerne les tiers et concurrents évincés par la conclusion du contrat. - Recours en excès de pouvoir et/ou indemnitaire contre les décisions faisant grief dans les deux mois à compter de leur publication ou notification à des tiers. A titre accessoire, un recours au fond, un référé suspension peut être formé , dans les conditions prévues à l'article L.521-1 du CJA.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation** : Tribunal Administratif de Montreuil

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal Administratif de Montreuil

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché** : Etablissement Français du Sang

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché** : Etablissement Français du Sang

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours** : Tribunal Administratif de Montreuil

**Organisation qui reçoit les demandes de participation** : Etablissement Français du Sang

**Organisation qui traite les offres** : Etablissement Français du Sang

## 5.1 Lot : LOT-0005

**Titre** : Services juridiques de consultation dans le domaine de la propriété intellectuelle et du droit des nouvelles technologies de l'informatique et de la communication

**Description** : Services juridiques de consultation dans le domaine de la propriété intellectuelle et du droit des nouvelles technologies de l'informatique et de la communication. La présente consultation a pour objet des prestations de conseil et de représentation juridique pour l'Etablissement Français du Sang.

**Identifiant interne** : Lot 5

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 79111000 Services de conseil juridique

**Options** :

**Description des options** : Le marché public prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de douze (12) mois. A l'issue de la première période, le marché public est reconductible trois (3) fois par période de douze (12) mois, selon les dispositions prévues au Cahier des Clauses Particulières (CCP).

### 5.1.4 Renouvellement

**L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici** : Le marché public pourra faire l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de prestations similaires en application et dans les conditions de l'article R.2122-7 du code de la commande publique.

### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre** : 30,000 EUR

### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Informations complémentaires** : Lieu d'exécution : France métropolitaine. Le marché public issu de la présente consultation constitue un accord-cadre exécuté par l'émission

de bons de commande, conformément à l'article L.2125-1 1° ainsi qu'aux articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique. L'accord-cadre est mono-attributaire et est conclu avec un montant maximum sur toute la durée du marché comme suit : Lot 5\_Services juridiques de consultation dans le domaine de la propriété intellectuelle et du droit des nouvelles technologies de l'informatique et de la communication : 30 000 euros.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Autre

**Description :** L'attestation sur l'honneur relative "aux sanctions russes". - Le formulaire type DC1, dûment rempli. Le cas échéant, en cas de groupement, il sera fourni un DC1 unique pour tous les membres dudit groupement. - Le formulaire DC2, dûment rempli. - Si le candidat est en redressement judiciaire, il devra fournir la copie du ou des jugements l'autorisant à poursuivre son activité ou devra prouver par tout moyen qu'il bénéficie d'un plan de redressement.

**Critère :**

**Type :** Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Description :** Concernant l'aptitude à exercer l'activité professionnelle :  
L'inscription au barreau des avocats

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Description :** Une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global du candidat et le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du présent marché, sur les trois derniers exercices disponibles/ pour la dernière année, en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent.

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** - Une déclaration indiquant l'effectif moyen annuel pour la dernière année ; - une présentation d'une liste des références de services juridiques (consultation et/ou représentation légale) (hors EFS) effectués au cours des trois dernières années le montant et la date de réalisation. Ces prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Chaque référence sera détaillée de manière à permettre à l'EFS d'en comprendre la similitude avec ses attentes : volumes, secteur d'activité, nature des prestations assurées, durée, etc. La date de prise d'effet sera précisée. Les coordonnées des personnes à contacter au titre des références peuvent être indiquées (nom, fonction, téléphone). S'agissant de prestations de services juridiques, les avocats sont astreints au secret professionnel prévu à l'article 66-5 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques. En conséquence, les avocats peuvent toujours remettre des références après avoir

supprimé les mentions nominatives. Ils doivent prendre les précautions nécessaires afin que l'identification, directe ou indirecte, de leurs clients, ne soit pas possible. Les avocats peuvent également présenter des références nominatives, à condition d'avoir obtenu de leurs clients, leur accord préalable et exprès. - Les certificats de qualifications professionnelles, tels que les certificats de spécialisation délivrés par le Conseil national des barreaux. L'EFS précise toutefois que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

**Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :**

**L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations**

**5.1.10 Critères d'attribution**

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Délais maximums de réalisation des services juridiques attendus dans le cadre du marché. Ce critère est apprécié sur la base du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre.

Pondération (points, valeur exacte) : 5

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Description des méthodes de travail proposées par le candidat pour répondre spécifiquement au besoin (modalités de prise en charge d'un dossier, traitement d'une demande en urgence, format des notes remises avec synthèse du problème juridique, etc.) Ce critère est apprécié sur la base du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre.

Pondération (points, valeur exacte) : 10

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Composition de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations avec description des profils (avocats, juristes, documentalistes, secrétariat, etc.), de leur formation et de leur expérience. Ce critère est apprécié sur la base du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre.

Pondération (points, valeur exacte) : 50

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Prix des prestations Ce critère est apprécié au regard des prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires.

Pondération (points, valeur exacte) : 35

#### 5.1.11 Documents de marché

**Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :**  
français

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>,

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 24/05/2024 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 6 MONTH

**Conditions du marché :**

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Informations relatives aux délais de recours :** Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer : - un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif compétent, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre, conformément aux dispositions des articles L.551-1 à -12 du code de justice administrative. - Référé contractuel : 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au JOUE ou pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, à compter de la notification de la conclusion du contrat (articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA) - personnes qui ont un intérêt de conclure le contrat et susceptibles d'être lésés par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence. - Recours en contestation de la validité du contrat : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Pour les marchés passés en procédure formalisée, la publication d'un avis d'attribution au JOUE suffit à déclencher ce délai - concerne les tiers et concurrents évincés par la conclusion du contrat. - Recours en excès de pouvoir et/ou indemnitaire contre les décisions faisant grief dans les deux mois à compter de leur publication ou notification à des tiers. A titre accessoire, un recours au fond, un référé suspension peut être formé , dans les conditions prévues à l'article L.521-1 du CJA.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation** : Tribunal Administratif de Montreuil

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal Administratif de Montreuil

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché** : Etablissement Français du Sang

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché** : Etablissement Français du Sang

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours** : Tribunal Administratif de Montreuil

**Organisation qui reçoit les demandes de participation** : Etablissement Français du Sang

**Organisation qui traite les offres** : Etablissement Français du Sang

## 5.1 Lot : LOT-0002

**Titre** : Services juridiques de consultation en droit immobilier (public et privé)

**Description** : Services juridiques de consultation en droit immobilier (public et privé). La présente consultation a pour objet des prestations de conseil et de représentation juridique pour l'Etablissement Français du Sang.

**Identifiant interne** : Lot 2

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 79111000 Services de conseil juridique

**Options** :

**Description des options** : Le marché public prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de douze (12) mois. A l'issue de la première période, le marché public est reconductible trois (3) fois par période de douze (12) mois, selon les dispositions prévues au Cahier des Clauses Particulières (CCP).

### 5.1.4 Renouvellement

**L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici** : Le marché public pourra faire l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de prestations similaires en application et dans les conditions de l'article R.2122-7 du code de la commande publique

### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre** : 35,000 EUR

### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Informations complémentaires** : Lieu d'exécution : France métropolitaine. Le marché public issu de la présente consultation constitue un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande, conformément à l'article L.2125-1 1° ainsi qu'aux articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique. L'accord-cadre est

mono-attributaire et est conclu avec un montant maximum sur toute la durée du marché comme suit : Lot 2\_Services juridiques de consultation en droit immobilier (public et privé) : 35 000 euros.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Autre

**Description :** L'attestation sur l'honneur relative "aux sanctions russes". - Le formulaire type DC1, dûment rempli. Le cas échéant, en cas de groupement, il sera fourni un DC1 unique pour tous les membres dudit groupement. - Le formulaire DC2, dûment rempli. - Si le candidat est en redressement judiciaire, il devra fournir la copie du ou des jugements l'autorisant à poursuivre son activité ou devra prouver par tout moyen qu'il bénéficie d'un plan de redressement.

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Description :** Une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global du candidat et le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du présent marché, sur les trois derniers exercices disponibles/ pour la dernière année, en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent.

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** - Une déclaration indiquant l'effectif moyen annuel pour la dernière année ; - une présentation d'une liste des références de services juridiques (consultation et/ou représentation légale) (hors EFS) effectués au cours des trois dernières années le montant et la date de réalisation. Ces prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Chaque référence sera détaillée de manière à permettre à l'EFS d'en comprendre la similitude avec ses attentes : volumes, secteur d'activité, nature des prestations assurées, durée, etc. La date de prise d'effet sera précisée. Les coordonnées des personnes à contacter au titre des références peuvent être indiquées (nom, fonction, téléphone). S'agissant de prestations de services juridiques, les avocats sont astreints au secret professionnel prévu à l'article 66-5 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques. En conséquence, les avocats peuvent toujours remettre des références après avoir supprimé les mentions nominatives. Ils doivent prendre les précautions nécessaires afin que l'identification, directe ou indirecte, de leurs clients, ne soit pas possible. Les avocats peuvent également présenter des références nominatives, à condition d'avoir obtenu de leurs clients, leur accord préalable et exprès. - Les certificats de qualifications professionnelles, tels que les certificats de spécialisation délivrés par le Conseil national des barreaux. L'EFS précise toutefois que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout

moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

**Critère :**

**Type :** Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Description :** Concernant l'aptitude à exercer l'activité professionnelle :  
L'inscription au barreau des avocats

**Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :**

**L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations**

**5.1.10 Critères d'attribution**

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Prix des prestations Ce critère est apprécié au regard des prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires.

Pondération (points, valeur exacte) : 35

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Description des méthodes de travail proposées par le candidat pour répondre spécifiquement au besoin (modalités de prise en charge d'un dossier, traitement d'une demande en urgence, format des notes remises avec synthèse du problème juridique, etc.) Ce critère est apprécié sur la base du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre.

Pondération (points, valeur exacte) : 10

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Délais maximums de réalisation des services juridiques attendus dans le cadre du marché. Ce critère est apprécié sur la base du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre.

Pondération (points, valeur exacte) : 5

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Composition de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations avec description des profils (avocats, juristes, documentalistes, secrétariat, etc.), de leur formation et de leur expérience. Ce critère est apprécié sur la base du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre.

Pondération (points, valeur exacte) : 50

**5.1.11 Documents de marché**

**Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :**  
français

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>,

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 24/05/2024 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 6 MONTH

**Conditions du marché :**

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Informations relatives aux délais de recours :** Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer : - un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif compétent, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre, conformément aux dispositions des articles L.551-1 à -12 du code de justice administrative. - Référé contractuel : 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au JOUE ou pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, à compter de la notification de la conclusion du contrat (articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA) - personnes qui ont un intérêt de conclure le contrat et susceptibles d'être lésés par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence. - Recours en contestation de la validité du contrat : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Pour les marchés passés en procédure formalisée, la publication d'un avis d'attribution au JOUE suffit à déclencher ce délai - concerne les tiers et concurrents évincés par la conclusion du contrat. - Recours en excès de pouvoir et/ou indemnitaire contre les décisions faisant grief dans les deux mois à compter de leur publication ou notification à des tiers. A titre accessoire, un recours au fond, un référé suspension peut être formé, dans les conditions prévues à l'article L.521-1 du CJA.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Tribunal Administratif de Montreuil

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Montreuil

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Etablissement Français du Sang

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Etablissement Français du Sang

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal Administratif de Montreuil

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Etablissement Français du Sang

**Organisation qui traite les offres :** Etablissement Français du Sang

## 5.1 Lot : LOT-0006

**Titre :** Prestations de conseils juridiques dans le domaine de la propriété industrielle pour la Direction de la recherche et de la valorisation (DRV)

**Description :** Prestations de conseils juridiques dans le domaine de la propriété industrielle pour la Direction de la recherche et de la valorisation (DRV). La présente consultation a pour objet des prestations de conseil et de représentation juridique pour l'Etablissement Français du Sang.

**Identifiant interne :** Lot 6

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 79111000 Services de conseil juridique

**Options :**

**Description des options :** Le marché public prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de douze (12) mois. A l'issue de la première période, le marché public est reconductible trois (3) fois par période de douze (12) mois, selon les dispositions prévues au Cahier des Clauses Particulières (CCP).

### 5.1.4 Renouvellement

**L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici :** Le marché public pourra faire l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de prestations similaires en application et dans les conditions de l'article R.2122-7 du code de la commande publique.

### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 140,000 EUR

### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Informations complémentaires :** Lieu d'exécution : France métropolitaine. Le marché public issu de la présente consultation constitue un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande, conformément à l'article L.2125-1 1° ainsi qu'aux articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique. L'accord-cadre est

mono-attributaire et est conclu avec un montant maximum sur toute la durée du marché comme suit : Lot 6\_Prestations de conseils juridiques dans le domaine de la propriété industrielle pour la Direction de la recherche et de la valorisation (DRV) : 140 000 euros.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Description :** Concernant l'aptitude à exercer l'activité professionnelle :  
L'inscription au barreau des avocats

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Description :** Une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global du candidat et le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du présent marché, sur les trois derniers exercices disponibles/ pour la dernière année, en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent.

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** - Une déclaration indiquant l'effectif moyen annuel pour la dernière année. - Une présentation d'une liste des références de services juridiques (consultation et/ou représentation légale) (hors EFS) effectués au cours des trois dernières années le montant et la date de réalisation. Ces prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Chaque référence sera détaillée de manière à permettre à l'EFS d'en comprendre la similitude avec ses attentes : volumes, secteur d'activité, nature des prestations assurées, durée, etc. La date de prise d'effet sera précisée. Les coordonnées des personnes à contacter au titre des références peuvent être indiquées (nom, fonction, téléphone). S'agissant de prestations de services juridiques, les avocats sont astreints au secret professionnel prévu à l'article 66-5 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques. En conséquence, les avocats peuvent toujours remettre des références après avoir supprimé les mentions nominatives. Ils doivent prendre les précautions nécessaires afin que l'identification, directe ou indirecte, de leurs clients, ne soit pas possible. Les avocats peuvent également présenter des références nominatives, à condition d'avoir obtenu de leurs clients, leur accord préalable et exprès. Les certificats de qualifications professionnelles, tels que les certificats de spécialisation délivrés par le Conseil national des barreaux. L'EFS précise toutefois que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

**Critère :**

**Type :** Autre

**Description** : L'attestation sur l'honneur relative "aux sanctions russes". - Le formulaire type DC1, dûment rempli. Le cas échéant, en cas de groupement, il sera fourni un DC1 unique pour tous les membres dudit groupement. - Le formulaire DC2, dûment rempli. - Si le candidat est en redressement judiciaire, il devra fournir la copie du ou des jugements l'autorisant à poursuivre son activité ou devra prouver par tout moyen qu'il bénéficie d'un plan de redressement.

**Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :**

**L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations**

**5.1.10 Critères d'attribution**

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Description** : Description des méthodes de travail proposées par le candidat pour répondre spécifiquement au besoin (modalités de prise en charge d'un dossier, traitement d'une demande en urgence, format des notes remises avec synthèse du problème juridique, etc.) Ce critère est apprécié sur la base du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre.

Pondération (points, valeur exacte) : 10

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Description** : Délais maximums de réalisation des services juridiques attendus dans le cadre du marché. Ce critère est apprécié sur la base du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre.

Pondération (points, valeur exacte) : 5

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Description** : Composition de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations avec description des profils (avocats, juristes, documentalistes, secrétariat, etc.), de leur formation et de leur expérience. Ce critère est apprécié sur la base du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre.

Pondération (points, valeur exacte) : 50

**Critère :**

**Type** : Prix

**Description** : Prix des prestations Ce critère est apprécié au regard des prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires.

Pondération (points, valeur exacte) : 35

**5.1.11 Documents de marché**

**Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :**  
français

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>,

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 24/05/2024 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 6 MONTH

**Conditions du marché :**

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Informations relatives aux délais de recours :** Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer : - un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif compétent, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre, conformément aux dispositions des articles L.551-1 à -12 du code de justice administrative. - Référé contractuel : 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au JOUE ou pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, à compter de la notification de la conclusion du contrat (articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA) - personnes qui ont un intérêt de conclure le contrat et susceptibles d'être lésés par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence. - Recours en contestation de la validité du contrat : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Pour les marchés passés en procédure formalisée, la publication d'un avis d'attribution au JOUE suffit à déclencher ce délai - concerne les tiers et concurrents évincés par la conclusion du contrat. - Recours en excès de pouvoir et/ou indemnitaire contre les décisions faisant grief dans les deux mois à compter de leur publication ou notification à des tiers. A titre accessoire, un recours au fond, un référé suspension peut être formé , dans les conditions prévues à l'article L.521-1 du CJA.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Tribunal Administratif de Montreuil

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Montreuil

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché** : Etablissement Français du Sang

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché** : Etablissement Français du Sang

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours** : Tribunal Administratif de Montreuil

**Organisation qui reçoit les demandes de participation** : Etablissement Français du Sang

**Organisation qui traite les offres** : Etablissement Français du Sang

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel** : Etablissement Français du Sang

**Numéro d'enregistrement** : 42882285202140

**Adresse postale** : 20 avenue du Stade de France

**Ville** : La Plaine Saint Denis cedex

**Code postal** : 93218

**Subdivision pays (NUTS)** : Seine-Saint-Denis ( FR106 )

**Pays** : France

**Point de contact** : Direction des Achats de l'Immobilier et de la Maintenance

**Adresse électronique** : Stde.marches.publics@efs.sante.fr

**Téléphone** : +33 155939500

**Adresse internet** : <https://www.efs.sante.fr/>

**Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL)** : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Profil de l'acheteur** : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché**

**Organisation qui reçoit les demandes de participation**

**Organisation qui traite les offres**

### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal Administratif de Montreuil

**Numéro d'enregistrement** : 1300068690015

**Adresse postale** : 7 rue Catherine PUIG

**Ville :** Montreuil-sous-bois

**Code postal :** 93100

**Subdivision pays (NUTS) :** Seine-Saint-Denis ( FR106 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** Greffe.ta-montreuil@juradm.fr

**Téléphone :** +33 149202000

**Rôles de cette organisation :**

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

**Organisation chargée des procédures de médiation**

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

### **11.1 Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis :** 427bc0fe-2697-49c7-9421-f974e520d28a - 01

**Type de formulaire :** Mise en concurrence

**Type d'avis :** Avis de marché – régime assoupli

**Date d'envoi de l'avis :** 23/04/2024 à 09:31

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible :** français

### **11.2 Informations relatives à la publication**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 23/04/2024